

CRÈCHES TOM POUCE, L'ARCHE DES BAMBINS, ST ANDRÉ DE CORCY, VILLARS-LES-DOMBES ET CHALAMONT MICRO-CRÈCHES BRIN D'MALICE, MARLIEUX ET MIONNAY

Communauté de Communes de la Dombes Pré-Inscription (Une fiche par enfant)

Rappel : La pré-inscription ne garantit pas obligatoirement une place

Ce dossier est à remettre par mail à accueil-habitants@ccdombes.fr ou par courrier à la Communauté de Communes de la Dombes : 100 Avenue Foch – 01400 CHÂTILLON SUR CHALARONNE et entraîne un accusé de réception.

Attention : La pré-inscription devra être au plus proche du contrat.

Toute modification sera étudiée par la responsable. Si cette modification n'est pas validée, celle ci pourra remettre en cause votre dossier et entraînera le dépôt d'une nouvelle demande de pré-inscription qui sera alors étudiée à la prochaine commission d'attribution des places.

- 1^{re} demande Modification d'une demande Renouvellement de la demande après avis non favorable des commissions précédentes
Date de la 1^{re} demande :

Crèche Tom Pouce

01400 Châtillon sur Chalaronne

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Micro-crèche Brin d'Malice

01400 Châtillon-sur-Chalaronne

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Crèche L'Arche des Bambins

01400 Neuville les Dames

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Crèche

01390 Saint-André-de-Corcy

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Crèche

01330 Villars-les-Dombes

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Micro-crèche

01390 Mionnay

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Crèche

01320 Chalamont

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

Micro-crèche

01240 Marlieux

- choix 1 choix 2 choix 3
 choix 4 choix 5 choix 6
 choix 7 choix 8

ENFANT

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Date d'entrée prévisible :/...../.....

ou naissance prévue le :/...../.....

Nbre de frère(s) / sœur(s) :

Mode de garde actuel :

Mail principal (écrire lisiblement !) :

Adresse principale où réside l'enfant (**justificatif de domicile de moins de 3 mois obligatoire**) :

.....
.....
.....

RESPONSABLE LEGAL

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT : Parent 1 Parent 2 Tuteur

Parent 1 : NOM :

Prénom :

Nom de l'employeur + lieu :

Profession :

Recherche d'emploi*

Congé parental

Tél. portable : / / /

Parent 2 : NOM :

Prénom :

Nom de l'employeur + lieu:

Profession :

Recherche d'emploi*

Congé parental

Tél. portable : / / /

NOM ET ADRESSE DU PARENT 1 OU DU PARENT 2 SI DIFFERENTE :

.....
.....
.....

Situation du parent (ou des parents) qui réalise(nt) l'inscription : Monoparental En couple

***Cas particuliers** (handicap, orientation médicale, suivi PMI, minimas sociaux, mobilité, recherche d'emploi, autres): Merci de joindre un courrier explicatif ou les justificatifs.

SOUHAIT D'ACCUEIL

VEUILLEZ COCHER VOTRE SOUHAIT (MATIN OU APRÈS-MIDI OU JOURNÉE)

Ouverture :

CHÂTILLON : Lundi au jeudi : 7 h 15 - 18 h 45 - Vendredi : 7 h 15 - 18 h 00.

CHALAMONT : Lundi au vendredi : 7 h 30 -18 h 30.

MARLIEUX : Lundi au vendredi : 7 h 30 -18 h 30.

MIONNAY : Lundi au vendredi : 7 h 30 -18 h 30.

NEUVILLE : Lundi - jeudi : 7 h 30 - 18 h 30 - Vendredi 7 h 30 - 17 h 30.

SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY : Lundi au vendredi : 7 h 30 -18 h 30.

VILLARS-LES-DOBES : Lundi au vendredi : 7 h 30 -18 h 30.

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | | |
| Après-midi | | | | | |
| Journée | | | | | |

Remarques diverses :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'autorise les responsables des établissements à se connecter au site CDAP de la Caf ou au service de consultation MSA afin d'obtenir le **montant de mes revenus déclarés** en année N-2.
Numéro allocataire Caf ou MSA (si connu):
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies pour le traitement de mon dossier.

Date et Signature

Cadre réservé à la CC Dombes

Date :

N° Dossier :

A/R :

**CRÈCHES TOM POUCE, L'ARCHE DES BAMBINS, ST ANDRÉ DE CORCY,
VILLARS-LES-DOMBES ET CHALAMONT
MICRO-CRÈCHES BRIN D'MALICE, MARLIEUX ET MIONNAY**

Communauté de Communes de la Dombes
Lettre d'info avant Pré-Inscription

Mesdames et Messieurs les parents ou futurs parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche de pré-inscription pour une demande de place dans une des crèches ou micro-crèches de la Communauté de communes de la Dombes.

Merci d'imprimer le formulaire, de le renseigner intégralement et de le **renvoyer par mail** à accueil-habitants@ccdombes.fr ou par courrier **avec les pièces justificatives** à :

Communauté de Communes de la Dombes (CCD)
100 Avenue Foch – 01400 CHÂTILLON SUR CHALARONNE

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ou par courrier si vous n'avez pas d'adresse mail.

Nous vous rappelons que :

- cette pré-inscription ne garantit pas automatiquement une place.
- une fiche de pré-inscription est à renseigner **par enfant** lors :
 - d'une 1^{re} demande,
 - d'une modification de la demande,
 - ou d'un renouvellement de demande après avis non favorable des commissions précédentes.
- vous pouvez prendre rendez-vous avec les responsables pour une présentation du fonctionnement et une visite.

Attention :

- **La pré-inscription sera identique au contrat.**
- **Toute modification remettra en cause votre dossier et entrainera le dépôt d'une nouvelle demande de pré-inscription qui sera alors étudiée à la prochaine commission d'attribution des places.**

Les dossiers doivent être déposés obligatoirement avant le **28 février 2023** pour une rentrée **d'août à décembre 2023**. Les responsables de structures vous rappelleront pour confirmer votre demande.

La commission d'attribution des places constituée d'élus, de techniciens de la CCD, du gestionnaire des établissements, des responsables des structures se réunira **fin mars 2023**.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les disponibilités des établissements et une grille de critères pondérés permettent l'attribution des places. Chaque dossier est pris en compte selon :

- ☑ Son antériorité (sans rupture dans les demandes sinon perte de l'antériorité)
- ☑ La situation familiale du foyer demandeur
- ☑ La résidence :

les micro-crèches et crèches sont ouvertes prioritairement aux habitants de la Communauté de communes de la Dombes (**justificatif de domicile de moins de 3 mois obligatoire**)*

Les familles ne résidant pas la Communauté de communes de la Dombes mais justifiant d'un emploi sur le territoire peuvent déposer une demande*

- ☑ Le mode de garde
- ☑ Les cas particuliers (Handicap, minima sociaux, recherche d'emploi...) *

La demande peut être accompagnée d'une lettre expliquant votre situation (dépistage médical, planning non fixe, etc.)

***justificatifs demandés**

➡ **Une réponse vous sera adressée par écrit, mail ou téléphone dans les quinze jours après la commission.**

LISTE DES 36 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

(Prioritaires)

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| - Abergement-Clémenciat | - Neuville-Les-Dames |
| - Baneins | - Relevant |
| - Birieux | - Romans |
| - Bouligneux | - Saint-André-de-Corcy |
| - Chalamont | - Saint-André-le-Bouchoux |
| - Chaneins | - Saint-Georges-sur-Renon |
| - Châtenay | - Saint Germain-sur Renon |
| - Châtillon-la-Palud | - Saint-Marcel |
| - Châtillon-sur-Chalaronne | - Saint-Nizier-le-Désert |
| - Condeissiat | - Saint-Paul-de-Varax |
| - Crans | - Saint-Trivier-sur-Moignans |
| - Dompierre-sur-Chalaronne | - Sainte Olive |
| - La Chapelle-du-Châtelard | - Sandrans |
| - Lapeyrouse | - Salignat |
| - Le Plantay | - Valeins |
| - Marlieux | - Versailles |
| - Mionnay | - Villars-les-Dombes |
| - Monthieux | - Villette-sur-Ain |

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (Crèche, Micro-crèche) PROCÉDURE D'ADMISSION

1 S'INFORMER et RETIRER SON DOSSIER

- Auprès des responsables d'établissement
- Auprès des responsables Relais Petite Enfance
- Auprès de France de services
- Auprès du service petite enfance de la Communauté de communes de la Dombes
- Sur les sites internet des mairies
- Sur le site internet de la Communauté de communes de la Dombes



2 RETOURNER SON DOSSIER

Dossier complet (avec pièces justificatives) à renvoyer par mail ou courrier au service petite enfance de la CCD avant la date indiquée.



3 TRAITEMENT DU DOSSIER

- Accusé de réception envoyé pour chaque demande
- Préparation des dossiers (vérification, pondération et anonymat) pour les commissions d'attribution des places (un rendez-vous pourra éventuellement vous être proposé avec les responsables)



4 PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Au printemps pour les rentrées d'août à décembre
- A l'automne pour les rentrées de janvier à juillet



5 ✓ DOSSIERS ACCEPTES

- Contact par le responsable de la structure
- Constitution du dossier définitif
- Signature du contrat
- Adaptation

5 ✗ DOSSIERS REFUSES

6 Inscription automatique **sur liste d'attente** jusqu'à la commission suivante

7 **Renouvellement du dossier** de préinscription par la famille pour passage en commission suivante